AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (26)ItemJean-Baptiste André Godin à Hourlier, Anceaux, Desquilbet et Cie, 21 février 1887

Jean-Baptiste André Godin à Hourlier, Anceaux, Desquilbet et Cie, 21 février 1887

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (26)
Collation2 p. (347r, 348v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Hourlier, Anceaux, Desquilbet et Cie, 21 février 1887, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52282

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>21 février 1887</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Hourlier</u>, Anceaux, Desquilbet et Cie

Lieu de destinationSaint-Michel-en-Thiérache (Aisne) Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméGodin n'a pas reçu de réponse à sa lettre du 24 janvier 1887 mais il espère que Hourlier, Anceaux, Desquilbet et Cie sont toujours favorable au projet d'une entente entre patrons et ouvriers de l'industrie. Sur la pétition en faveur d'un minimum salarial. Godin envoie à Hourlier, Anceaux, Desquilbet et Cie le formulaire de la pétition. Il leur recommande de mentionner les qualités des signataires et donne l'exemple de la pétition du Familistère de Guise signée par les ouvriers, contremaîtres, ingénieurs et gérant des fonderies de Guise. Notes

- La lettre de Godin à Hourlier, Anceaux, Desquilbet et Cie du 24 janvier 1887 est copiée sur les folios 304r-305r du registre FG 15 (26).
- Le texte de la pétition est publié dans le journal Le Devoir : « Pétition demandant une sanction à la loi du 21 mars 1884 sur les Syndicats ouvriers, et par cette sanction un remède aux crises du travail et de l'industrie », Le Devoir, n° 437, 23 janvier 1887, p. 50-55. [En ligne : https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.11/53/100/838/0/0, consulté le 24 novembre 2023]
- La pétition des ouvriers de la fonderie Hourlier, Anceaux, Desquilbet et Cie est conservée au Cnam dans le fonds Godin (FG 13 (6) (b)).

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

Fonderies et manufactures "Godin", Pétitions

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Juise Familistere

Messieurs Hourlier, anceaux, Desquilbet et Cie

Malgré que je n'aie
pas reçu réponse de vous
à la lettre que j'ai en l'hou
neur de vous adresser le
l'é janavier dernier, p' ne
pense pas que vous ayes
change d'avis sur les tounes
intentions que vous m'avies
manifestées à l'arigine
concernant le projet
d'entente entre patrons et

ouvriers de l'industrie de la fonderie. aussi, crais-je devour Nous envoyer, par ce courrier, sous pli separe uve formule de petition qui en laisse en blanc la ligne à remplier pour Désigner les conditions des personnes (ourriers, contre-maitres, chefo Fatetier, etc -) la nature des établissements et les communes qui prendront part à la petition. Cher nous, ceite petition est signée au nom des " ouvhiers, contre - maitres,

« chefs d'atetier, Tugé-« nieurs et Gérant des « Fonderies de Guise, time.

le serais heureur, le secesair de vous un accusé de réception de cette for-mule de pétition et s'apprendre, en même temps, que vous la faites signer dans votre pays.

de feuilles pour les signatures, revilles me le dire et je m'empresserai de vous en envoyer.

Véuille, agréer,

Messieurs, l'assurance
de ma parfaite considération